



Le Saint-Siège

**MESSAGE DU PAPE PAUL VI
AU PRÉSIDENT DE LA 23^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES NATIONS UNIES , S.E. M. E. ARENALES CATALAN,
À L'OCCASION DU 20^e ANNIVERSAIRE DE LA
DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME***

*A Son Excellence Emilio Arenales Catalan,
Président de la XXIII^e Assemblée générale des Nations Unies*

En 1948, les Nations Unies, après la tragique expérience de la Deuxième Guerre mondiale, ont publié solennellement la « Déclaration universelle des droits de l'homme », et durant toute l'année écoulée ce précieux document a été offert à l'humanité entière comme un idéal pour la communauté des hommes. La réalisation de ce but, toujours aussi urgente, est encore l'objectif principal des Nations Unies et il demeure la base d'une effective collaboration fraternelle, entre les hommes sans laquelle une paix authentique ne peut jamais être acquise.

Au cours de Notre inoubliable visite à l'Assemblée générale, Nous Nous sommes associé au programme des Nations Unies dans ce domaine important, en rappelant l'idéal dont la race humaine rêve au cours de son pèlerinage temporel et l'immense espoir pour le monde. Nous avons déclaré : « Ce que vous proclamez ici, ce sont les droits et les devoirs fondamentaux de l'homme, sa dignité, sa liberté, et avant tout la liberté religieuse. » En bref, vous avez offert au monde un idéal que des hommes de bonne volonté ont déjà cherché à réaliser, principe fondamental exprimé dans la Constitution des Etats-Unis : « Tous les hommes ont été créés égaux, ils ont reçu du Créateur des droits inaliénables, parmi lesquels vie, liberté et poursuite du bonheur. »

La Déclaration universelle des droits de l'homme est aussi importante aujourd'hui; elle indique une voie qui ne peut être abandonnée si l'humanité veut sincèrement renforcer la paix. Les événements contemporains démontrent malheureusement que cette coopération fraternelle, dans une atmosphère de respect et de compréhension, reste cruellement démentie en de nombreuses

parties du monde par les discriminations raciales, idéologiques et religieuses, par l'assujettissement imposé de force à des nations plus faibles, par des régimes politiques qui privent les citoyens des justes libertés, par le recours à la menace et à la violence au lieu des négociations pour le règlement des conflits d'intérêts réciproques. Il y a un lien direct entre les droits de l'homme et la paix : une paix véritable et durable est impossible là où les droits de l'homme sont ignorés, violés et foulés aux pieds.

L'Eglise catholique ne restera pas indifférente devant les responsabilités vis-à-vis de l'unité de la famille humaine. Elle ne cherche pas à imposer de nouvelles structures à la Cité de l'homme ou à énoncer pour elle des normes juridiques, mais elle insistera assurément pour que ces normes soient inspirées du principe du respect des droits de l'homme, de la promotion et de la sauvegarde de ces mêmes droits.

Le 1er janvier, l'Eglise universelle donnera son patronage à une Journée mondiale de la Paix et elle mettra l'accent sur le thème de la promotion des droits de l'homme en tant que voie menant à la paix. En cela, Nous suivrons étroitement l'exemple du Christ qui a donné à l'Eglise le message d'amour dont découlent les règles de la vie morale, et qui consacre pleinement le respect de la personne humaine.

Nous faisons appel à Votre Excellence et à vos collègues, qui représentez les aspirations de tous les hommes, pour que vous n'épargniez aucun effort pour faire de la Déclaration universelle des droits de l'homme une réalité qui apportera la paix à laquelle tous les hommes dans le monde aspirent tant. Pour Notre part, par la prière, en chaque occasion, Nous demanderons que la bénédiction divine s'étende sur les efforts des Nations Unies pour les hommes, frères au sein d'une seule famille humaine et enfants d'un Dieu unique.

Du Vatican, le 4 décembre 1968.

PAULUS PP VI.

*ORf n.51 p.1;

La Documentation catholique 1969 n.1533 p.106-107.
